

CONSEIL MUNICIPAL

date de convocation :
13/11/2025

date d'affichage des délibérations :
27/11/2025

nombre des membres
en exercice est de : 10

Exécution des articles L.2121-10, L.2121-11, L.2121-17, L.2121-25, L.2124-25 du
C.G.C.T.

Le Maire,

**Procès-verbal du
CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2025
à 20 H 30**

Etaient présents : DAMIDAUX Cédric - GIRARD Serge, LANQUETIN Georges - MATAILLET Cécile - PAGNIER Isabelle - PELCY Eglantine - CARVAL Tom, VIGNARDET Céline, DUMOULIN Edith.

Absent excusé : PERDRIX Luc,

Secrétaire de séance : MME Eglantine PELCY,
Président de séance : M. Serge GIRARD, Maire.

ORDRE DU JOUR

1/ Approbation du procès-verbal du 19 Septembre 2025.
2/ Pont Millaudon.

Signature du marché avec l'Entreprise JUSTIN TP.
Dernières informations sur les subventions.

3/ Maison La Villedieu.

Dernières informations sur l'application du jugement et la vente de l'immeuble.

4/ Défense incendie.

Problème du site de Millaudon : installation éventuelle d'une citerne réserve incendie, constitution des demandes de subventions.

5/ Forêt

* Coupes parcelles 5-6-46-49-50 : examen des devis de bûcheronnage et débardage et des recettes prévisionnelles.

* Achat parcelle 455 à M. COLLETTE (4 a 55) suite à abattage de 3 sapins dangereux.

6/ Questions diverses.

* Achat gerbe fleurs décès de MME SCHAFFHAUSER.

1 Approbation, à l'unanimité, du procès-verbal du Conseil Municipal séance du 19 Septembre 2025.

Approuvé à l'unanimité.

2 Pont Millaudon – Signature du marché avec l'Entreprise JUSTIN TP. Dernières informations sur les subventions.

EXPOSE : Une première réunion avec l'entreprise JUSTIN TP a eu lieu, les travaux devraient débuter courant mai 2026 si les conditions météo le permettent.

Subventions : Nous étions en attente de la subvention du CEREMA qui nous a accordé 88 084 €, ce qui porte le total des subventions obtenues à 173 549.00 € soit 99,43% de la dépense. La règle qui s'applique en la matière est un maximum de 80% de subventions, 20% devant rester à la charge de la Commune. Une demande de dérogation a été faite auprès de M. le Préfet qui vient à titre très exceptionnel de nous l'accorder et je l'en remercie vivement. Ces travaux vont pouvoir être réalisés sans impact majeur sur les finances de la Commune.

DISCUSSIONS : /

VOTE : /

3 Maison La Villedieu – Dernières informations sur l'application du jugement et la vente de l'immeuble.

- **Achat ferme en ruine de La Villedieu et du terrain**

EXPOSE : Après présentation de M. le Maire.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la possibilité du rachat de la ferme en ruine de La Villedieu en vue de sa destruction et de son terrain. Cet accord de principe est conditionné au prix de vente qui sera fixé par le liquidateur judiciaire qui doit tenir compte des frais qui seront engendrés par la démolition, l'évacuation des gravats et la remise à niveau du terrain.

4 Défense incendie - Problème du site de millaudon : installation éventuelle d'une citerne réserve incendie, constitution des demandes de subventions.

EXPOSE : M. le Maire explique qu'une visite du SDIS est prévue pour vérifier et conseiller les différentes installations possibles. Les conclusions seront débattues lors d'un prochain conseil.

DISCUSSIONS : /

VOTE : /

5 Forêt –

- **Coupes parcelles 5-6-46-52-53 : examen des devis de bûcheronnage et débardage et des recettes prévisionnelles.**

EXPOSE : M. le Maire rappelle les travaux nécessaires à effectuer en forêt concernant les coupes parcelles 5-6-46-52-53.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les devis de bûcheronnage et débardage des deux entreprises :

- Sarl Fougerolles Bois et Travaux pour un montant de 7 150 € TTC,
- Jeanvoine Travaux Forestiers pour un montant de 8 057.50 € TTC.

- **Recettes prévisionnelles :** D'après les estimations de l'ONF, la recette nette prévisible pour la Commune déduction faite de toutes les charges d'exploitation serait de l'ordre de 11 000 €.

- **Achat parcelle 455 à M. COLLETTE (4 a 55 ca).**

EXPOSE : Après présentation de M. le Maire.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'achat de la parcelle 455 appartenant à M. COLLETTE Hubert pour une superficie de 4 a 55 ca pour un montant de 300 € ce qui facilitera son entretien.

- **Liste des affouagistes 2025-2026.**

EXPOSE : M. le Maire fait lecture de la liste des personnes ayant demandées une portion d'affouage pour 2025/2026.

DISCUSSIONS : /

VOTE :

Lecture faite et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la liste des affouagistes telle qu'annexée à la présente délibération.

La liste des affouagistes 2025/2026 est arrêtée à 22 feux.

- **Règlement des affouagistes.**

EXPOSE : Après le partage des bois, les affouagistes seront invités à une réunion d'information concernant la sécurité et le règlement de l'affouage.

DISCUSSIONS : Le Conseil Municipal décide qu'un courrier sera adressé à M. LEVAUDEL et M. DERIEGE concernant le stockage de leur bois d'affouage.

VOTE : /

6 Questions diverses.

- * **Election d'un nouveau suppléant représentant au SIED**

EXPOSE : M. le Maire rappelle que suite à la démission de M. CARDOT Jean-Baptiste le 11 Octobre 2022, le SIED demande de procéder à l'élection d'un nouveau suppléant représentant au SIED.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Résultat du vote :

MME PELCY Eglantine, est toujours titulaire (élue à l'unanimité le 23 mai 2020),

M. GIRARD Serge, suppléant est élu à l'unanimité (il remplacera M. CARDOT Jean-Baptiste).

- Demande par mail de M. ROUSSET Vincent - 5 Route d'Aubertans. Le Département a été sollicité par M. le Maire pour élargir la saignée pour l'écoulement des eaux. Le Conseil Municipal demande de solliciter le Département pour élaguer les noisetiers en bordure de la route afin d'améliorer la visibilité de la sortie de la propriété. Dans tous les cas un miroir ne pourra pas être implanté sur le terrain appartenant au Département et la Commune n'est pas favorable à son achat.
- Achat gerbe de fleurs pour le décès de MME SCHAFFAUSER. Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'offrir une gerbe de fleurs.
- Repas des anciens. Le repas des anciens aura lieu le 01/02/2025 au restaurant Les Tilleuls à Esprels.
- Sapins de Noël : Leur cueillette et installation sont programmées au samedi 29 Novembre.

La séance est levée à 23 h 00.

La Secrétaire de séance

Eglantine PELCY



Le Maire

Serge GIRARD



